



# Bulletin d'adhésion/don

www.indeetvous-lesenfantsdedehradun.com

e-mail : enfantsindeetvous@gmail.com

Facebook : www.facebook.com/indeetvouslesenfantsdedehradun

L'écrivain Irène Frain est marraine d'Inde et Vous Les Enfants de Dehradun

M. Mme Mlle<sup>(1)</sup> Nom ..... Prénom .....

Adresse .....

.....

Téléphone fixe ..... Mobile .....

Adresse mail .....

Désire adhérer à l'association **Inde et Vous les Enfants de Dehradun**

L'adhésion implique le respect des statuts et du règlement intérieur à la disposition de l'adhérent par téléchargement sur le site Internet de l'association.

L'adhésion donne à l'adhérent la qualité de Membre et ouvre droit à la participation à l'assemblée générale de l'association.

Parce que l'association **Inde et Vous les Enfants de Dehradun** est reconnue d'intérêt général, il sera délivré annuellement un reçu fiscal qui permettra au donateur de faire valoir ses droits auprès de l'administration fiscale. Les donateurs pourront ainsi déduire le montant des sommes versées à hauteur de 66 % dans la limite de 20 % de leur revenu imposable selon les dispositions fiscales en vigueur à la date du règlement. À titre d'exemple, un don de 25.00 € aura coûté en réalité 8.50 € au donateur.

Je règle le montant de mon adhésion  **15.00 €**

Je fais un don  d'une somme de : .....€

Soit un total de .....€

que je règle par chèque

Fait à ..... le .....202

Signature :

**En adhérant à Inde et Vous les Enfants de Dehradun, vous changez la vie d'un enfant, en lui offrant une vraie chance d'avenir.**

Merci de nous renvoyer ce formulaire complété accompagné de votre règlement à l'adresse suivante :

**INDE ET VOUS LES ENFANTS DE DEHRADUN  
AGORA 1901 – Boîte 60  
2 bis avenue Albert de Mun  
44600 SAINT-NAZAIRE**

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association. Elles ne seront ni vendues ni échangées. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, l'adhérent bénéficie d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui le concernent.